



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-treizième session

Compte rendu analytique de la 754^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 14 octobre 2022, à 10 heures

Président(e) : M. Baddoura..... (Liban)

Sommaire

Examen et adoption du budget-programme pour 2023

Bilan des consultations mondiales tenues avec les organisations non gouvernementales en 2022

Autres déclarations

Programme de travail du Comité permanent

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Comité exécutif

Élection du bureau

Adoption du rapport de la soixante-treizième session du Comité exécutif

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Examen et adoption du budget-programme pour 2023 (A/AC.96/1224 et A/AC.96/1230)

1. **Le Président** dit que le Comité est saisi du projet de budget-programme pour 2023, reproduit dans le document [A/AC.96/1224](#). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ce budget ([A/AC.96/1230](#)) entrera également en ligne de compte dans la discussion. L'orateur rappelle que le projet de budget-programme a déjà été examiné à une réunion consultative informelle le 29 août 2022 et à la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent.

2. **M. Tarutin** (Fédération de Russie) dit que son gouvernement se félicite que le budget ait été préparé dans un esprit de coopération active et qu'il montre clairement les besoins financiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Toutefois, si les recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif avaient été mises en œuvre, le processus de préparation aurait été encore amélioré. Le Gouvernement de la Fédération de Russie invite le HCR à examiner attentivement les recommandations et à présenter ses conclusions aux États Membres. Il regrette la pratique récente du Comité exécutif consistant à n'adopter aucune décision concernant les travaux du Comité consultatif. Avant la session en cours, la Fédération de Russie a proposé que le Comité exécutif revienne à sa pratique antérieure, conforme à celle de l'Assemblée générale, consistant à autoriser les États Membres à donner leur avis sur les recommandations du Comité consultatif. Cette pratique avait permis au Comité exécutif de guider complètement les activités du Haut-Commissariat et de tirer pleinement parti de l'expertise du Comité consultatif. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a retiré sa proposition afin de parvenir à un consensus, mais il suggère qu'à l'avenir, les États Membres examinent plus attentivement le travail du Comité consultatif. Il appuie la proposition du Haut-Commissariat de tenir des discussions régulières, en novembre et en mars, sur les recommandations du Comité consultatif relatives aux activités du HCR. Il compte sur le Haut-Commissariat pour élaborer, en vue de la prochaine réunion du Comité permanent, un rapport sur les achats et sur la mise en œuvre du concept d'achats responsables.

3. **M^{me} Guadey** (Éthiopie) dit que la grave sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique a entraîné le déplacement de millions de personnes, dont les difficultés sont aggravées par la récente flambée mondiale des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La situation est devenue particulièrement difficile en Éthiopie, l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés, à la suite de la réduction des rations alimentaires destinées aux réfugiés de 40 % en novembre 2021 et de plus de 50 % en juin 2022. Les allocations budgétaires de 2023 pour le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, ainsi que pour les opérations menées en Éthiopie, sont loin de correspondre aux besoins sur le terrain. L'augmentation annuelle du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR a entraîné une baisse considérable du financement par personne, ce qui a gravement nui à la prestation des services. En outre, le manque persistant de ressources conduit à des conflits autour des ressources locales limitées. Le cadre d'action global pour les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés proposent une approche globale pour faire face aux déplacements en accordant l'attention requise à quatre groupes d'acteurs : les réfugiés, les pays d'accueil, les pays d'origine et les pays tiers. Cette approche se fonde sur le constat largement partagé selon lequel les pays d'accueil portent le plus lourd fardeau et doivent bénéficier d'un appui, conformément au principe du partage de la charge et des responsabilités. La base de soutien doit être élargie. Il convient d'assurer un maximum de transparence et de garantir la responsabilité en développant des modèles axés sur la demande et en raccourcissant les voies de financement. Les efforts de renforcement des capacités à l'échelon national et local sont essentiels. L'Éthiopie invite les donateurs, les partenaires et le HCR à placer les pays en développement qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés au premier rang des priorités et à fournir un financement adéquat, souple et fondé sur les besoins.

4. **M^{me} Atteya** (Égypte) dit que le partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, ainsi que les solutions durables et pérennes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont essentiels. Le sous-financement persistant, le déficit alarmant de fonds disponibles par rapport aux besoins et l'afflux constant de réfugiés et de demandeurs

d'asile mettent en péril la durabilité et la qualité des services que l'Égypte fournit à ces groupes. Le pays compte plus de 283 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés et, selon des estimations récentes, plus de 9 millions de migrants se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés. Le Gouvernement égyptien salue l'action que le Haut-Commissariat mène en continu pour inciter la communauté des donateurs à accroître l'aide non préaffectée aux pays d'accueil et à développer les programmes de réinstallation. Il salue également l'immense soutien manifesté en réaction aux nouvelles crises humanitaires mais invite la communauté internationale à ne pas détourner son attention des crises plus anciennes et prolongées.

5. Le Gouvernement égyptien se félicite que dans le rapport du Haut-Commissaire sur le budget-programme pour 2023 (A/AC.96/1224), la réinstallation soit reconnue comme l'un des principaux domaines de la réponse pour la protection. Il espère que l'action que le Haut-Commissariat mènera dans ce domaine concernera également les réfugiés et les demandeurs d'asile en situation de déplacement prolongé. En outre, il accueille avec satisfaction la hausse de 4 % des crédits alloués aux activités du HCR en Égypte en vue de financer, selon le Directeur de la Division de la planification stratégique et des résultats, les domaines de la protection et des interventions en espèces. Des fonds supplémentaires sont requis pour appuyer les unités d'enregistrement et de détermination du statut en Égypte, la transition du pays vers un système national d'asile et les programmes de réinstallation.

6. **M^{me} Nzioki** (Kenya) dit que son pays s'inquiète du fait que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR devrait augmenter de 24 % entre 2021 et 2023 et que les déficits de financement devraient se creuser. Il juge particulièrement important de combler le déficit du pilier « Projets globaux pour la réintégration », essentiel à la création de conditions propices au retour dans les pays d'origine. Les situations de déplacement prolongées et nouvelles devraient bénéficier d'un soutien politique, diplomatique et financier adapté à leur ampleur, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés qui repose sur un partage équitable des responsabilités au sein de la communauté internationale. Le Kenya accueille favorablement les hausses budgétaires pour la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs, ainsi que pour le bureau de pays au Kenya. Il appelle cependant à une souplesse constante car les besoins dans la région continuent d'évoluer, en partie en raison de l'urgence climatique. Compte tenu de l'intensité et de la fréquence croissantes des déplacements dus aux changements climatiques, le Kenya salue la décision du Haut-Commissariat d'élaborer des plans d'action spécifiques aux régions et aux opérations et de contribuer à trouver des solutions pour la protection des personnes déplacées en raison des changements climatiques et des catastrophes. Ces initiatives devraient être harmonisées avec les projets régionaux existants afin d'éviter le chevauchement des activités et de renforcer la complémentarité. Le Kenya recommande instamment au Haut-Commissariat de réclamer davantage de modes de financement novateurs pour renforcer la résilience des pays les plus touchés par les chocs et changements climatiques. Il est primordial de disposer de suffisamment de financements à des fins non spécifiées pour assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier dans des contextes opérationnels en rapide évolution.

7. **M. Mavima** (Zimbabwe) dit que son gouvernement apprécie la hausse proposée du budget pour l'Afrique australe mais invite instamment le HCR à poursuivre ses activités de mobilisation des ressources afin de réduire l'écart entre les ressources disponibles et les besoins du pays. En outre, le Zimbabwe accueille avec satisfaction la hausse du nombre de femmes au sein du personnel du HCR et les mesures prises pour raccourcir le processus de recrutement afin de permettre une réaction rapide aux crises naissantes. Le Haut-Commissariat devrait prendre des mesures pour accroître le nombre de fonctionnaires, en particulier de femmes, originaires d'Afrique australe et expliquer pourquoi ce nombre est actuellement très faible. Le manque croissant de moyens financiers et la faiblesse des effectifs sont autant d'obstacles à la tenue des engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

8. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le Comité permanent a débattu longuement des choix difficiles présentés dans le projet de budget. Le Haut-Commissariat a bien conscience de la responsabilité qui pèse sur les pays d'accueil en raison de la hausse du nombre de personnes prises en charge par le HCR. Il s'est

donc efforcé, dans le budget, de prendre en compte non seulement les besoins des réfugiés et des personnes déplacées, mais aussi ceux des communautés d'accueil. Comme l'ont fait observer les représentants de l'Éthiopie, de l'Égypte, du Kenya et du Zimbabwe, l'écart est important entre le niveau de financement disponible et celui qui est requis. Le Haut-Commissariat continuera à faire de son mieux pour réunir les ressources nécessaires.

9. Le Haut-Commissariat avait dit qu'il préparerait une note d'information à l'attention des États Membres lors du programme annuel suivant afin d'expliquer sa lecture des recommandations reçues, notamment celles du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Haut-Commissariat donne suite chaque année aux recommandations du Comité consultatif et seule une recommandation de l'année précédente, concernant la question complexe de la synchronisation avec la planification de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas été mise en œuvre. Il a toutefois l'intention de renforcer la synchronisation au niveau central et à l'échelon des pays. Des informations sur les hypothèses de planification de travail du Haut-Commissariat seront intégrées dans les notes d'information régulières sur le budget, notamment celle qui sera présentée à la réunion du Comité permanent prévue en mars. Le Haut-Commissariat a également pris note de la demande relative à une note d'information sur les achats.

10. **Le Président** appelle l'attention des délégations sur le projet de décision générale sur les questions administratives et financières qui est présenté au Comité en tant que décision 1. Avant la soixante-treizième session, les membres du Comité exécutif ont tenu une consultation préparatoire informelle pour discuter et négocier le texte des décisions à présenter au Comité lors de cette session.

11. **M. González Mayagoitia** (Rapporteur) dit que la décision générale sur les questions administratives, financières et de programme est une décision standard qui est adoptée chaque année. En application de la décision dont il est saisi, le Comité approuverait, au paragraphe a), les besoins budgétaires révisés pour 2022 pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège, d'un montant de 10,5 milliards de dollars, et au paragraphe c), les programmes et budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège pour 2023, d'un montant de 10,21 milliards de dollars. La décision autoriserait également le Haut-Commissaire, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux. L'orateur salue la participation active des délégations aux consultations sur le projet de décision et la souplesse dont elles ont fait preuve, permettant ainsi d'aboutir à un projet faisant l'unanimité.

12. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le budget-programme pour 2023 tel qu'il est présenté dans le projet de décision.

13. *Il en est ainsi décidé.*

Bilan des consultations mondiales tenues avec les organisations non gouvernementales en 2022

14. **M. Hydrogene** (Volontaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que les consultations mondiales se sont déroulées sur trois jours, en juin 2022, avec la participation de 25 organisations dirigées par des personnes déplacées de force ou des apatrides, 29 organisations d'inspiration religieuse, 89 organisations non gouvernementales (ONG) nationales et locales et 82 ONG internationales. Axées sur les thèmes de la localisation et de l'action climatique, ces consultations ont abouti à une série de 30 recommandations fondées sur les résultats des précédentes consultations régionales et consultations mondiales mensuelles.

15. Les recommandations illustrent une appréciation collective selon laquelle les réponses locales à apporter aux facteurs de déplacements traditionnels et nouveaux sont à élaborer au moyen de consultations. Il convient de promouvoir les organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides, des groupes marginalisés et d'autres acteurs locaux en tant que partenaires égales. La connaissance spécifique qu'ont les organisations locales des problèmes auxquels sont confrontées leurs communautés les place dans une position exceptionnelle pour apporter une réponse appropriée.

16. Deux recommandations principales portent sur l'accroissement de la participation des organisations de réfugiés et des organisations locales à l'élaboration des politiques, tout en soulignant les obstacles structurels à la reconnaissance des initiatives menées par des réfugiés, les barrières linguistiques et les entraves liées à l'emploi du jargon humanitaire. Le HCR est invité à instaurer davantage de transparence dans ses initiatives de localisation et à transférer plus efficacement les idées, les ressources et les compétences du siège vers les bureaux régionaux et nationaux. Il est recommandé aux États Membres de faire progresser le programme de localisation en respectant les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

17. **M^{me} Douglas** [Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS)] dit que les recommandations relatives aux changements climatiques formulées à l'issue des consultations mondiales mettent l'accent sur l'amélioration de la préparation, de la résilience et de l'adaptation, le renforcement du rôle des acteurs locaux et l'atténuation du risque de déplacements liés aux changements climatiques. Les discussions ont mis en évidence l'importance de renforcer les mécanismes inclusifs d'alerte rapide et de coordination, afin de mobiliser les acteurs locaux, régionaux et mondiaux pour soutenir les gouvernements nationaux et les communautés, d'accroître l'engagement des communautés locales dans toutes les phases de la préparation aux situations d'urgence et de prendre en compte les connaissances locales dans l'élaboration des interventions. Les populations déplacées auxquelles on donne les moyens d'agir et de participer aux processus de décision peuvent devenir des ambassadeurs de la réduction des risques de catastrophe et de l'action climatique.

18. Les participants ont rappelé que les personnes qui franchissaient les frontières pour fuir les effets néfastes des changements climatiques pouvaient valablement prétendre au statut de réfugié. Ils ont recommandé l'application des instruments actuels relatifs aux réfugiés et aux droits de l'homme dans les contextes de déplacements transfrontière liés aux changements climatiques. Les États Membres sont invités à intégrer les considérations relatives aux déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes dans les plans nationaux de développement en associant l'ensemble des pouvoirs publics. La série complète de recommandations est disponible en ligne.

19. Lors des consultations, le message le plus entendu a été celui de la nécessité de disposer d'un financement pluriannuel de qualité. Le HCR et les ONG continueront de coopérer étroitement, en particulier pour donner suite aux 12 principales recommandations sélectionnées par les participants.

20. **M. Widmer** (Suisse) dit que son pays a pris note avec intérêt des recommandations issues des consultations. Les thèmes de la localisation et de l'action climatique incluent des questions qui lui tiennent particulièrement à cœur, à savoir la responsabilité et la participation des personnes relevant de la compétence du HCR. Dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, qui sera co-accueilli par la Suisse, il est primordial que les ONG locales, la société civile et les personnes relevant de la compétence du HCR puissent non seulement participer activement aux discussions mais aussi bénéficier de mesures concrètes qui leur assurent un soutien technique et financier. La Suisse prie le HCR d'analyser soigneusement les 30 recommandations afin de déterminer si et dans quelle mesure elles peuvent être mises en œuvre, quelles seraient les implications administratives et juridiques, quelles ressources devraient être mobilisées, qui seraient les partenaires de mise en œuvre, comment la responsabilité serait assurée et comment le nouveau système de planification stratégique COMPASS pourrait être utilisé pour l'établissement de rapports et le suivi.

21. **M^{me} Valls Noyes** (États-Unis d'Amérique) dit que le travail des ONG est fondamental pour l'exécution du mandat du HCR. Les États-Unis accueillent favorablement la hausse du nombre de partenariats conclus entre le HCR et les acteurs locaux, notamment les gouvernements locaux, qui représentent 83 % des accords de partenariat du Haut-Commissariat, l'engagement pris dans le cadre du Grand Bargain de consacrer 25 % des dépenses à des entités locales et nationales, ainsi que les actions que le Haut-Commissariat mène en continu pour former et accompagner les partenaires locaux et nationaux.

22. Les États-Unis appuient la décision du Haut-Commissariat de pérenniser les modifications apportées aux accords de partenariat de projet pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces modifications avaient permis de simplifier les procédures

dans le cadre de plus de 1 700 accords de ce type. Les États-Unis trouvent encourageantes les informations selon lesquelles les processus d'élaboration de ces accords ont été rationalisés, les délais de négociation ont été raccourcis et il existe désormais une plus grande flexibilité budgétaire pour les partenaires à risque faible ou moyen. Ils attendent avec intérêt des renseignements à jour sur la suite donnée aux informations faisant état d'une application incohérente des réformes concernant l'obligation de signalement, les évaluations des capacités des partenaires et les appréciations des risques, ainsi que les déterminations des coûts du personnel et des programmes au niveau national.

23. Les États-Unis apprécient pleinement l'intensification du travail de sensibilisation que le HCR mène auprès de ses partenaires et l'encouragent à étendre son action à un nombre encore plus important d'ONG locales et nationales. Ils invitent le HCR à continuer de recourir autant que possible à la planification pluriannuelle et aux accords de partenariat, à accroître la disponibilité de ces accords et à informer à l'avance les partenaires régionaux et locaux de la disponibilité de tels accords. Les États-Unis apprécient que les consultations tenues en 2022 avec les ONG aient porté sur le thème de l'action climatique. Il est fondamental que le HCR et les ONG continuent à coopérer sur cette question et veillent à ce que les avis locaux soient pris en compte dans les réponses à apporter.

24. **M^{me} Douglas** (Hebrew Immigrant Aid Society) dit qu'elle apprécie la reconnaissance du rôle que jouent les ONG dans la mise en œuvre des services aux personnes déplacées de force.

25. **Le Président** souligne l'importance que les membres du Comité exécutif accordent à la participation de la communauté des ONG à leurs débats et remercie les ONG pour leurs contributions régulières et réfléchies.

Autres déclarations

26. **M^{me} Meynet** (Conseil du personnel) dit que le Conseil du personnel a récemment fait part au Haut-Commissaire de ses inquiétudes concernant la sécurité des fonctionnaires en Éthiopie, compte tenu de la reprise des combats et des frappes aériennes en cours. Le Conseil demande que des mesures soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être du personnel du HCR en tous lieux.

27. Le Conseil accueille favorablement la nouvelle politique relative à l'aménagement des modalités de travail approuvée par le Haut-Commissaire. Tout en se félicitant du lancement de la nouvelle plateforme de ressources humaines, Workday, de la simplification des procédures de recrutement et de réaffectation du personnel qui en découle et de l'assouplissement des critères de promotion dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international, il constate avec inquiétude que l'expérience des collègues ayant une grande ancienneté n'est plus appréciée. Seuls 30 % des employés du HCR ont plus de cinq ans d'expérience au sein de l'organisation et un nombre inquiétant de postes de niveau supérieur sont pourvus en externe plutôt que par promotion interne.

28. Le Conseil espère que ce nouveau degré de souplesse permettra à un plus grand nombre de fonctionnaires occupant des postes nationaux de passer à des postes internationaux. Il craint que les récentes coupes budgétaires n'entraînent la cessation de service de fonctionnaires expérimentés, en particulier ceux qui occupent des postes nationaux. Les postes nationaux ne devraient être supprimés qu'en dernier recours, car les fonctionnaires qui les occupent ne peuvent pas soumettre une nouvelle candidature et participer à un roulement. La stratégie de roulement devrait donner la priorité aux fonctionnaires dont les postes ont été touchés par les coupes budgétaires.

29. Le Conseil espère que des contrats à plus long terme et des engagements continus seront proposés à l'issue de la révision de la politique relative aux contrats prévue en 2022 et que le nouveau système de gestion de la performance, Evolve, permettra de reconnaître les réalisations de tous les membres de l'équipe, et pas seulement celles des cadres supérieurs.

30. Si le HCR entend rester un employeur attractif, il doit s'attaquer aux effets de l'inflation sur la valeur des salaires des fonctionnaires dans de nombreux pays. Les indemnités de poste et les avantages accordés au personnel recruté sur le plan international doivent également être amenés à un niveau compétitif.

31. Le Conseil s'attache à renforcer les relations entre le personnel et l'administration. Le Haut-Commissaire devrait pleinement tenir compte des recommandations de la Commission consultative mixte, tandis que le rôle de la Commission mixte d'examen en matière de recrutement et d'affectation des administrateurs internes devrait être renforcé. Le Conseil lancera bientôt une campagne visant à promouvoir des relations de travail harmonieuses et à prendre position contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination, de racisme, d'intimidation et d'abus d'autorité.

32. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) remercie le Conseil du personnel pour le travail qu'il mène inlassablement afin de porter les préoccupations du personnel à l'attention de la direction au moyen de divers forums. Par exemple, par l'intermédiaire de la Commission consultative mixte, il a continuellement contribué au cadre politique étendu qui sous-tend la plateforme Workday. La question des indemnités de poste, que le HCR ne peut pas traiter seul, fait l'objet d'intenses débats interinstitutions. L'expérience des fonctionnaires expérimentés est bel et bien appréciée et le HCR compte sur eux pour épauler les collègues nouvellement recrutés. Le Haut-Commissariat s'attache non seulement à encourager les fonctionnaires occupant des postes nationaux à endosser des responsabilités internationales, mais aussi à permettre aux fonctionnaires travaillant dans une région de passer facilement à une autre. Bien que le personnel du HCR soit très diversifié, il a tendance à travailler dans sa région d'origine. Le Haut-Commissariat étudiera d'autres outils dans les mois à venir pour promouvoir une plus grande diversité dans l'ensemble de l'organisation.

33. **Le Président** dit que le Comité exécutif apprécie à sa juste valeur le courage et le dévouement du personnel du HCR, sans lequel le travail qu'il demande au HCR de réaliser ne serait pas possible. Le Comité compte sur le Conseil du personnel pour le tenir informé des évolutions concernant les fonctionnaires.

Programme de travail du Comité permanent

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Comité exécutif

34. **Le Président** dit que les deux points de l'ordre du jour à l'examen concernent les travaux du Comité exécutif et du Comité permanent en 2023. Ils comprennent un certain nombre de projets de décisions qui ont été examinés et approuvés par les membres du Comité exécutif lors de consultations préparatoires informelles.

35. **M. González Mayagoitia** (Rapporteur) dit que la décision 2 porte sur la révision du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires. La version finale de la révision 12 du Règlement a été communiquée aux États Membres après la tenue de consultations avec eux et après avoir recueilli les avis du Comité des commissaires aux comptes et du Comité d'audit et de contrôle indépendant. C'est cette révision qui fait l'objet de la décision. La décision reconnaît l'importance d'un dispositif de gouvernance financière qui soutienne la transformation organisationnelle, approuve la révision proposée et demande au Haut-Commissaire de promulguer la révision 12 avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

36. Les décisions 3 à 6 concernent les travaux du Comité pour l'année à venir. La décision 3 réaffirme le cadre traditionnel du programme de travail du Comité permanent en 2023, tel qu'établi dans la décision de 2004 sur les méthodes de travail. Elle autorise le Comité à ajouter ou à supprimer des points selon que de besoin, et invite les États Membres à se réunir en décembre 2022 pour établir un plan détaillé. Elle prie le Haut-Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports au Comité permanent et de soumettre les documents en temps utile ; l'importance d'un débat de fond et interactif lors des réunions ainsi que la nécessité de respecter la nature purement humanitaire et apolitique du travail du Comité exécutif sont soulignées.

37. Les trois décisions suivantes se rapportent à la procédure. La décision 4 concerne la participation d'observateurs aux réunions du comité permanent, la décision 5 est l'adoption de l'ordre du jour provisoire ordinaire pour la soixante-quatorzième session du Comité

exécutif, et la décision 6 porte quant à elle sur la participation des organisations intergouvernementales aux réunions privées du Comité exécutif.

38. **Le Président** dit que l'Angola, le Guatemala, le Honduras, l'Indonésie, l'Iraq, le Panama et l'Ukraine ont demandé officiellement à participer aux réunions du Comité permanent en tant qu'observateurs. Il suggère que les noms de ces États soient ajoutés au texte convenu pour le projet de décision 4.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. **M. Tarutin** (Fédération de Russie) dit que son gouvernement apprécie le haut niveau de coopération dont il a été fait preuve concernant la révision du Règlement de gestion en prévision de la présente session, ainsi que le fait que les avis du Comité des commissaires aux comptes et du Comité indépendant d'audit et de surveillance aient été sollicités. Dans l'ensemble, il n'a pas d'objection à la nouvelle version. Il souhaiterait connaître ultérieurement l'avis du Haut-Commissariat sur l'efficacité du nouveau Règlement de gestion.

41. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter les projets de décisions.

42. *Il en est ainsi décidé.*

Élection du bureau

43. **M. Ahmad** (Tchad) propose que M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti) soit élue au poste de Président.

44. **M^{me} Smith** (Norvège) appuie cette proposition.

45. *M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti) est élue Présidente par acclamation.*

46. **M. Czech** (Pologne) propose que M^{me} Stasch (Allemagne) soit élue au poste de premier Vice-Président.

47. **M. Tibaleka** (Ouganda) appuie cette proposition.

48. *M^{me} Stasch (Allemagne) est élue première Vice-Présidente par acclamation.*

49. **M^{me} Méndez Escobar** (Mexique) propose que M. Izquierdo Miño (Équateur) soit élu au poste de deuxième Vice-Président.

50. **M^{me} Díaz-Rato Revuelta** (Espagne) appuie cette proposition.

51. *M. Izquierdo Miño (Équateur) est élu deuxième Vice-Président par acclamation.*

52. **M. Ferzli** (Liban) propose que M. Gul (Pakistan) soit élu au poste de Rapporteur.

53. **M. Doğan** (Turkiye) appuie cette proposition.

54. *M. Gul (Pakistan) est élu Rapporteur par acclamation.*

55. **M^{me} Ahmed Hassan** (Djibouti) remercie les membres du Comité exécutif pour leur confiance et M. Baddoura (Liban) pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de son mandat de Président. En outre, elle félicite le Haut-Commissaire pour la prolongation de son mandat et l'assure de son engagement à travailler en étroite collaboration avec lui. Il incombe à tous les membres de renforcer la protection internationale, de trouver des solutions durables et de parvenir à un meilleur partage de la charge et des responsabilités, en plaçant les réfugiés au centre de leurs préoccupations.

Adoption du rapport de la soixante-treizième session du Comité exécutif (A/77/12/Add.1)

56. **Le Président** dit que les membres vont maintenant examiner le projet de rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur sa soixante-treizième session, qui reprend les décisions adoptées au cours des séances plénières et a été mis à la disposition des délégations la veille au soir.

57. **M. González Mayagoitia** (Rapporteur) dit que les chapitres I et II du rapport donnent une vue d'ensemble des cinq journées de la session. Le chapitre III présente la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale sur laquelle les États Membres sont parvenus à un accord le 29 septembre 2022. L'orateur remercie toutes les délégations pour les efforts qu'elles ont déployés afin de permettre l'adoption de la conclusion par consensus. Au cours de la session, des décisions ont été adoptées sur les points suivants : le budget pour 2023 ; la révision du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires ; le programme de travail du Comité permanent en 2023 ; la participation des observateurs ; l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session plénière du Comité exécutif et la participation des organisations intergouvernementales aux réunions privées du Comité exécutif. Une fois adopté, le rapport sera présenté à la Troisième Commission de l'Assemblée générale pour examen, comme additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.

58. **M^{me} Szűcs** (Hongrie) dit que son pays a participé activement aux négociations concernant le projet de conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale car il est conscient de l'importance de fournir des orientations au HCR. La Hongrie apprécie la contribution des États d'accueil qui offrent une protection internationale à un grand nombre de réfugiés et s'efforce d'alléger la charge qui pèse sur ces pays. En outre, elle a lancé l'une de ses plus grandes opérations d'aide humanitaire pour fournir aux réfugiés ukrainiens et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays l'assistance dont ils ont le plus grand besoin. Toutefois, la Hongrie n'a ni approuvé ni confirmé le Pacte mondial sur les réfugiés et n'a participé d'aucune manière à sa mise en œuvre, y compris par l'intermédiaire du Forum mondial sur les réfugiés. Par conséquent, elle ne reconnaît pas la pertinence du Pacte mondial sur les réfugiés et n'appuie pas les références qui y sont faites dans les documents officiels. Si la Hongrie s'est jointe au consensus pour l'adoption de la conclusion, elle se dissocie de tout paragraphe contenant des références au Pacte. Le Gouvernement hongrois demande que ses commentaires soient inclus dans le rapport du Comité exécutif sur sa soixante-treizième session.

59. **M. Nwachukwu** (Saint-Siège) dit que sa délégation est reconnaissante de la manière transparente et respectueuse dont les consultations sur la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale ont été menées. La santé ne doit jamais être instrumentalisée pour servir des objectifs politiques ou idéologiques et sa dimension spirituelle ne doit pas être négligée. Si la douleur des victimes de violences sexuelles doit être pleinement reconnue, il convient également de prendre en considération le stress aigu qui touche les victimes de traumatismes liés à d'autres causes, notamment la discrimination raciale, la torture et d'autres formes de violence. Le Saint-Siège se dissocie du contenu de l'appel conjoint interinstitutions à l'action pour la santé mentale et la prise en charge psychosociale mentionné dans la conclusion, un appel qui ne résulte pas de négociations intergouvernementales et qui contient des notions controversées. Il comprend les références au « genre » comme signifiant « homme et femme », conformément à l'usage général et historique du mot. Le Saint-Siège espère que des mesures concrètes de soutien seront apportées aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés malgré leurs propres difficultés. Ce soutien ne saurait être soumis à des considérations politiques ou idéologiques.

60. **M. Tummers** (Royaume des Pays-Bas) dit que son pays est convaincu que la santé mentale et la prise en charge psychosociale doivent faire partie intégrante de l'aide humanitaire et de l'aide aux réfugiés, au même titre que les abris, l'eau et la nourriture. Ce soutien devrait être prévu dès le début des cycles de planification et de programmation, dans le cadre des politiques de ressources humaines et en relation avec le devoir de diligence. Le Royaume des Pays-Bas accueille avec satisfaction la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale, espère qu'elle servira de cadre au travail crucial que mènent le HCR et de ses partenaires pour fournir cet appui et invitent instamment le HCR à mettre tout en œuvre pour favoriser l'intégration de cet appui dans tous les secteurs de l'aide humanitaire et de l'aide aux réfugiés. Le HCR joue un rôle important pour garantir l'inclusion systématique de ce type de soutien dans toutes les activités de protection et dans les travaux du Groupe mondial de la protection. Les Pays-Bas demandent instamment au HCR et à tous les intervenants humanitaires de garantir le déploiement systématique de l'ensemble minimum de services en matière de santé mentale et de prise en charge psychosociale, afin que ce soutien soit fourni de manière plus holistique, efficace et coordonnée.

61. **M^{me} Farjon Israel** (Israël) dit que son pays accueille avec satisfaction la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale, une question qu'il considère comme prioritaire. Le processus de négociation a été difficile mais transparent, et tous les membres ont fait preuve de flexibilité. Israël a accepté avec difficulté la suppression des références à l'âge, au sexe et à la diversité et continuera à souligner leur importance. Les intérêts politiques qui s'écartent de l'objectif de fournir des orientations au HCR ne devraient pas intervenir dans la négociation des conclusions.

62. *Le projet de rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire sur sa soixante-treizième session est adopté.*

Clôture de la session

63. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que de nombreuses délégations ont pris la parole au cours de la semaine pour discuter des actions visant à protéger les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La plupart des conflits qu'elles ont mentionnés montrent l'inadéquation croissante des mécanismes actuels de règlement des conflits. L'urgence climatique non maîtrisée, les profondes inégalités économiques et la facilité de la mobilité humaine, souvent favorisée par les trafiquants d'êtres humains, entraînent des mouvements de population d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Au cours de la session, les orateurs n'ont cessé de faire valoir qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes des déplacements et rechercher des solutions permettant aux réfugiés et autres personnes déplacées de rentrer chez eux.

64. La solidarité reste forte. Les pays d'accueil ont expliqué de quelle manière ils gardent leurs frontières ouvertes et ils accueillent et protègent les personnes dans le besoin, malgré les immenses difficultés économiques, politiques et climatiques auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. Néanmoins, ils font aussi observer à quel point les importantes populations de réfugiés pèsent lourdement sur leurs écoles, leurs services de santé et leurs finances publiques. Les pays et communautés d'accueil sont les principaux donateurs des réfugiés et leur soutien pourrait être difficile à maintenir sans la perspective de solutions.

65. L'orateur ne doute pas qu'au cours des quatorze mois précédant le Forum mondial sur les réfugiés prévu en décembre 2023, l'accent sera davantage mis sur la recherche de solutions dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, qui reste un document de référence pour l'écrasante majorité des États Membres. En attendant que des solutions soient trouvées, une protection doit être apportée aux personnes contraintes de fuir. L'orateur souhaite rappeler aux délégations l'obligation de chaque État d'assurer l'accès à son territoire à toutes les personnes en quête d'asile.

66. Comme l'ont mentionné plusieurs orateurs, le soutien au développement des pays d'accueil de réfugiés doit être renforcé. L'orateur se félicite de l'adoption récente par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'une méthodologie de suivi du financement du développement pour les situations de réfugiés, les situations de retour et les situations impliquant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, par l'intermédiaire du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Cette méthodologie aidera les parties prenantes à prendre en compte la totalité des ressources allouées à ces situations et à fournir aux réfugiés et aux communautés d'accueil un appui coordonné. Il remercie les États donateurs et renouvelle son appel aux États pour qu'ils contribuent à combler le déficit critique de 700 millions de dollars dans le financement des programmes du HCR. Il remercie les membres pour la confiance renouvelée que bon nombre d'entre eux ont exprimée à l'égard du HCR.

67. **Le Président**, après avoir remercié toutes les personnes qui l'ont aidé à diriger les travaux du Comité exécutif pendant l'année écoulée, déclare close la soixante-treizième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 12 h 30.